SERMA GROUP

Société Anonyme 14, rue Galilée - 33600 PESSAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Florence RANOUX	Jean Michel ROUBINET
61 quai de Paludate	19 boulevard Alfred Daney
33800 BORDEAUX	33000 BORDEAUX

SERMA GROUP

Société Anonyme 14, rue Galilée

33600 PESSAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires de la société Serma Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SERMA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Apport partiel d'actif :

- La note 1.1 de l'annexe expose l'apport partiel d'actif de la branche complète et autonome de l'activité « Technologies » au profit de la société Serma TECHNOLOGIES (ex Serma CLT).
- Nous avons obtenu les éléments probants justifiant l'évaluation des montants comptabilisés dans les comptes.

Immobilisations financières:

- Les notes 2.1.1.3 et 2.1.1.5 de l'annexe décrivent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la dépréciation des immobilisations financières,
- Nous avons obtenu les éléments probants justifiant l'existence et l'évaluation des montants comptabilisés dans les comptes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-

avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 9 avril 2018 Les commissaires aux comptes

Goddi Iviici	el ROUBINET
	1
1	
4	V
4	7



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

	_	ion de l'entreprise SA SERMA GROUP (de l'entreprise 0014 Rue rue Galilée 33615			GIES	Durée de	e l'exercice exprimée en nor Durée de l'exerci	
		SIRET* 3 8 0 7 1 2 8 2 8		0 1 2 4			2400 601 076201	Néant *
114			<u> </u>				Exercice N clos le,	N-1 1 31122016
				Brut 1	A	amortissements, provisions	Net 3	Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	TES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement *	CX		CQ			
	INCOR	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			135 608
	SNOLL	Fonds commercial (1)	АН		AI	J. M.		420 337
	BILIS/	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			150 386
	IMIMO	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL		AM			
	TES	Terrains	AN		AO			
LISÉ*	CORPORELLES	Constructions	AP		AQ			
MOBI		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			3 236 078
ACTIF IMMOBILISÉ*	SATIO	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			335 180
ACT	IMMOBILISATIONS	Immobilisations en cours	AV		AW			
	IM	Avances et acomptes	AX		AY			40 363
	ES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Autres participations	CU	25 287 407	CV	3 501 809	21 785 597	17 865 597
	S FINA	Créances rattachées à des participations	ВВ		BC			
	ATTON	Autres titres immobilisés	BD	381	BE		381	381
	OBILIS	Prêts	BF		BG			
	NA NA	Autres immobilisations financières*	ВН		BI			205 208
		TOTAL (II)	BJ	25 287 788	BK	3 501 809	21 785 978	22 389 142
		Matières premières, approvisionnements	BL		ВМ			
	# 100	En cours de production de biens	BN		ВО			
	STOCK	En cours de production de services	BP		BQ			322 494
Ł	60	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
ACTIF CIRCULANT		Marchandises	BT		BU			48 169
CIRCI		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CTIF	CES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 645 667	BY		5 645 667	8 363 497
À	CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	1 518 191	CA		1 518 191	2 177 208
	0	Capital souscrit et appelé, non versé	СВ		cc			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	3 171 885	CE		3 171 885	2 418 122
	NO	Disponibilités	CF	614 787	CG		614 787	941 950
		Charges constatées d'avance (3)*	СН	52 768	CI		52 768	392 507
	tion	TOTAL (III)	CJ	11 003 299	CK		11 003 299	14 663 951
nptes	de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
වී	le régu	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	-0	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	1 445	ea.		1 445	6 776
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	co	36 292 533	1A	3 501 809	32 790 724	37 059 870
		(1) Dont droit an bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	СР		(3) Part à plus d'un an CR	
	nse de Foprie	réserve été :* Immobilisations :		Stoc	ks		Créances:	

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 20



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Dés	ignat	on de l'entreprise SA SERMA GROUP (EX SERMA TECHNOLOGIES)			Néant *
				Exercice N	Exercice N – 1
		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2 301 072)	DA	2 301 072	2 301 072
		Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	4 388 938	4 388 938
		Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
		Réserve légale (3)	DD	230 107	230 107
THE COLUMN	3	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
igOa		Réserves réglementées (3)* Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	DF		
SEGOGO ALIVEDES		Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ	DG	695 969	519 895
TTA	91	Report à nouveau	DH	4 721 603	9 005 566
140	5	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 833 579	3 600 702
		Subventions d'investissement	DJ		1 952
		Provisions réglementées *	DK	827 152	2 316 004
		TOTAL (I)	DL	21 998 423	22 364 239
spu		Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Autres fonds	ido.	Avances conditionnées	DN		
Autr	5,	TOTAL (II)	DO		
US SH	S	Provisions pour risques	DP	1 445	24 392
Provisions	harg	Provisions pour charges	DQ		
Pro	te	TOTAL (III)	DR	1 445	24 392
		Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Ī	Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	490	1 063 621
9	E	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 369 178	1 712 489
DETTTER (A)	3	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
E		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 282 520	7 949 145
		Dettes fiscales et sociales	DY	1 085 896	3 159 970
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
		Autres dettes	EA		5 925
Con	apte ad.	Produits constatés d'avance (4)	EB	52 768	775 659
		TOTAL (IV)	EC	10 790 854	14 666 812
		Ecarts de conversion passif* (V)	ED		4 424
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	32 790 724	37 059 870
	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
SIC	(2)	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
N N	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	10 790 854	13 967 307
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désign	ation de l'e	ntreprise : S	SA SERMA G	ROUP	(EX SERMA TECH	HNO	LOGIES)			Néant L	
							Exercice N			Exercice (N – 1)	
					France	liv	Exportations et vraisons intracommunautaires		Total	Transfer (14 – 1)	
	Ventes de	marchandi	ses*	FA	1 524 538	FB		FC	1 524 538	1 171 25	
		. (biens *	FD		FE		FF			
Z	Productio	n vendue (services *	FG	42 170 581	FF	l 4 061 971	FI	46 232 553	38 903 61	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Chiffres	d'affaires n	iets *	FJ	43 695 120	Fk	4 061 971	FL	47 757 092	40 074 86	
LOIT	Production	n stockée*		1			-	FM	(322 494)	136 01	
EXP	Production	n immobilis	sée*					FN	269 870	150 38	
TS-D	Subventi	ons d'exploi	itation					FO	310 780	335 99	
DOC	Reprises	sur amortiss	sements et prov	isions, t	ransferts de charges* (9))		FP	68 518	352 90	
PRC		oduits (1) (1						FQ	122	29	
					Total des j	prod	uits d'exploitation (2) (I)	FR	48 083 889	41 050 46	
	Achats d	e marchandi	ises (y compris	droits d	e douane)*			FS	301 939	341 72	
			narchandises)*		,			FT	(8 760)	(13 71	
	-			es appr	ovisionnements (y comp	oris d	roits de douane)*	FU	101 047	133 44	
				FV							
NO		Variation de stock (matières premières et approvisionnements)* Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							33 397 771	28 390 78	
TAT			ements assimile	FX	509 484	465 98					
PLOI		Salaires et traitements*							6 783 570	6 064 49	
)'EX	Charges sociales (10)							FZ	3 418 039	2 688 08	
CHARGES D'EXPLOITATION		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1						GA	966 502	849 88	
TAR (DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo	bilisations = -	dotatio	ns aux provisions*	-		GB			
Ö		Sur actif c	irculant : dotati	ons aux	provisions*			GC		2 01	
	DO				s aux provisions			GD	46 560	16 48	
		harges (12)						GE	32	246 01	
	7 7444 00 0				Total des	cha	rges d'exploitation (4) (II)	GF	45 516 187	39 185 19	
1 - R	PÉSIII TA	r D'EXPLO	- I) MOITATIC	10				GG	2 567 701	1 865 26	
	1		perte transféré				(III)	GH			
opérations en commun			énéfice transfér				(IV)	GI			
0.8	+		le participations					GJ	7 260 365	4 530 47	
ERS					éances de l'actif immobi	ilisé	(5)	GK	1 663	19 23	
NCI			oduits assimilés	GL	370						
PRODUITS FINANCIERS			ons et transferts	GM	6 776	2 0					
TIL			s de change	GN	14 276	12 4					
SODI				s mohil	ières de placement			GO	8	86	
PI	Troduits	Hots star co.	MOID GO VILLO			otal (des produits financiers (V	GP	7 283 460	4 572 8	
ESS	Dotation	s financière	es aux amortisse	ments e				GQ	11 342	2 008 5	
CER			ssimilées (6)					GR	40 195	125 9	
INAN			es de change	GS	4 799	12 6					
HES F.	-			urs mob	ilières de placement			GT	191		
CHARGES FINANCIERES	Charges	AROUGA SUI C	MANUAL WE VALUE	was serve		tal d	es charges financières (VI		56 529	2 147 2	
	RÉSIII TA	T FINANC	IER (V - VI)					GV	7 226 930	2 425 6	
2-1				_	(I - II + III - IV + V - VI			GW	9 794 632	4 290 9	



				Eventer N	Francis Co. C.
			 	Exercice N	Exercice N - 1
ÆES		uits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 638	28 2
		uits exceptionnels sur opérations en capital *	BB	4 574 996	62 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Repr	ises sur provisions et transferts de charges	HC	286 477	216 1
		Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 863 111	306 5
STLES	Char	ges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	34	1
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Char	ges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 578 942	57 7
35	Dota	tions exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	329 190	412 5
ĔŽ	- 3	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		4 908 167	470 4
4 - RI	ÉSUL	TAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	ш	(45 056)	(163 9
Partici	pation (des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	ш	120 130	100 2
ſmpôts	sur les	bénéfices * (X)	HK	795 867	426 0
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	肛	60 230 461	45 929 8
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	нм	51 396 881	42 329 1
5 - B	ÉNÉF	CE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	BN -	8 833 579	3 600 7
(1)	Don	t produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
		produits de locations immobilières	ну	323 162	297 6
(2)	Dont :	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
		– Crédit-bail mobilier *	HP		
(3) 1	Dont :	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Don	t charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1111		
(5)		t produits concernant les entreprises liées	1J	7 262 028	4 549 70
(6)		t intérêts concernant les entreprises liées	1K	32 121	113 42
(6bis)		t dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	OL ILI	110 44
	Don	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC -		
(6ter)	-	amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	-		
(9)	-	transferts de charges	RD	50 902	67.0
		cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A1	50 902	67 64
(10)	_		A2		
(11)		redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont r	redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	compl	ementaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) e	t la	Exercice	N
(7)	joindre	en annexe):	t ic	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		d'Eléments d'Actifs		4 572 543	4 573 0
		sements Dérogatoires	4	329 190	286 47
-	ovent				1 9
		é et Amendes		34	
Aut	res	/ Divers		6 398	1 63
(8)	Détail o	les produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice Charges antérieures	N Produits autérieurs

Annexes des comptes sociaux

1. FAITS MARQUANTS

1.1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'Assemblée générale Extraordinaire de la société Serma Technologies du 21 décembre 2017 a approuvé à effet du 31 décembre l'apport partiel d'actif de sa branche complète et autonome d'activité « Technologies » au profit de la société Serma CLT. Cette opération devant permettre d'améliorer la lecture de la performance économique de cette dernière et de structurer l'organisation juridique du Groupe par la mise en place d'une société holding active ayant des fonctions précises au sein du Groupe et de filiales métier opérationnelles placées au même niveau.

L'actif net apporté définitif est de 3 457 K€ et a donné lieu conformément aux engagements souscrits par la Société Apporteuse dans le projet de traité de fusion, à un versement en numéraire d'un montant dans l'actif de la Société Bénéficiaire de 633 K€.

A l'issue de cette opération la société a également changé de dénomination sociale pour devenir Serma Group et la société Serma CLT, Serma Technologies.

La société Serma GmbH dont les titres sont dépréciés à 100 %, a été mise en liquidation.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes ont été préparés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), homologué par arrêté du 26 décembre 2016 (JO du 28).

2.1. Règles et méthodes de valorisation

2.1.1. Immobilisations

Les options retenues par la société sont les suivantes :

- Frais de développement : Activation des dépenses lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément réunies (PCG. art. 211-1 à 211-3 et 311-1):
 - L'actif est identifiable ;
 - Il doit avoir une valeur économique positive, traduite par les avantages économiques futurs attendus par l'entreprise;
 - Il doit être contrôlé par l'entreprise
 - Il peut être évalué avec une fiabilité suffisante

Cette option n'a pas trouvé d'application au cours de l'exercice.

 Frais d'acquisition des titres: Activation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

2.1.1.1. Fonds commercial

Le fonds commercial représente les éléments incorporels acquis dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Il s'analyse le plus souvent comme l'acquisition de nouveaux savoir-faire, d'une part de marché et de contrats commerciaux.

2.1.1.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'acquisition

Le coût d'acquisition de ces immobilisations est constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables
- des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée
- après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement
- de l'estimation initiale des coûts de remise en état du site sur lequel l'immobilisation est située pour les immobilisations corporelles (si applicable).

L'activation des coûts cesse lorsque l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Coût de production

Le coût de production de ces immobilisations est constitué :

- du prix d'achat des matières consommées (y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables)
- des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée
- après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement
- de l'estimation initiale des coûts de remise en état du site sur lequel l'immobilisation est située pour les immobilisations corporelles (si applicable).

2.1.1.3. Immobilisations financières

Coût d'acquisition

Le coût d'acquisition de ces immobilisations est constitué :

- du prix d'achat
- des coûts directement attribuables

2.1.1.4. Amortissements

Seules les immobilisations incorporelles et corporelles dont la durée d'utilisation est déterminable font l'objet d'un amortissement.

Le montant amortissable d'un actif est diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. Pour notre société aucune immobilisation n'est concernée.

La durée d'amortissement retenue correspond à la durée d'utilisation des biens par notre société.

Le mode d'amortissement doit traduire le plus fidèlement possible la consommation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif. Le mode linéaire est appliqué à défaut de mode mieux adapté.

Le début de la constatation des amortissements est la date de mise en service de l'actif. Ces plans d'amortissements définis à la date d'entrée de chaque actif sont révisables chaque année si les conditions d'utilisation changent chaque année.

Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations incorporelles et corporelles sont :

Nature	Durée
Concessions, brevet et droits similaires	1 à 5 ans
Matériel – Outil	3 à 10 ans
Aménagements Agencements	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 ans

La société pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Les fonds commerciaux ne sont plus amortis depuis le 1^{er} janvier 2005.

2.1.1.5. Dépréciations

La dépréciation est la constatation que la valeur d'usage d'un actif est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre :

- la valeur vénale correspondant au prix de cession attendu net des coûts de sorties (frais d'acte, coûts d'enlèvement ou liés à la transaction),
- et la valeur d'usage, calculée en fonction des flux nets de trésorerie attendus de l'utilisation du bien.

2.1.2. Stocks

2.1.2.1. Matières premières et autres approvisionnements (ou marchandises)

Coût d'acquisition des matières premières et autres approvisionnements (ou marchandises)

Le coût d'acquisition des stocks achetés est constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douanes et autres taxes non récupérables.
- après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires.
- des frais de transport, de manutention, des charges de stockage (si les conditions spécifiques d'exploitation le justifient).
- et des autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les stocks sont évalués selon la méthode du premier entré – premier sorti (FIFO).

2.1.2.2. En-cours de biens et de services

Des travaux en cours sont constatés à la clôture de l'exercice en fonction du nombre d'heures d'études affectées au projet.

La valorisation est effectuée en affectant aux heures facturables le coût de la main d'œuvre directe et l'ensemble des frais indirects de production identifiables.

2.1.2.2.1. Contrats à long terme

Les contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement lorsque les éléments suivants sont réunis :

- Le montant global du contrat peut être évalué de façon fiable ;
- Le pourcentage d'avancement du projet peut faire l'objet d'une évaluation lors de l'arrêté des comptes :
- Les temps d'études et les coûts peuvent être identifiés de façon fiable.

Dans cette méthode, les produits correspondants au contrat sont pris en compte en fonction de l'avancement des études à la date de l'arrêté des comptes, mesuré en fonction des lots (ou sous-affaires) livrés à la clôture de l'exercice.

Aucune dépréciation directe n'est constatée sur les en-cours. Toutefois, une éventuelle évolution défavorable de la marge sur les lots restant à fournir est prise en compte dans la valorisation à la clôture.

2.1.2.2.2. Autres contrats

Les études de courte durée terminées et non encore facturées à la date de clôture de l'exercice, font l'objet d'une comptabilisation en « facture à établir » et le montant correspondant figure dans le poste client.

Les études non terminées à la date de clôture de l'exercice et dont la remise intervient au cours des premiers mois de l'exercice suivant la clôture des comptes, sont comptabilisées selon la méthode de l'achèvement.

Le produit est comptabilisé intégralement sur l'exercice d'achèvement de la prestation.

2.1.3. Provisions pour risques et charges

Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. A la clôture de l'exercice, un passif est comptabilisé si l'obligation existe à cette date et s'il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.

Si elle satisfait aux conditions de comptabilisation d'un passif, une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour risques et charges sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date. Les dispositions relatives à l'évaluation des provisions pour risques et charges à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité s'appliquent à leur évaluation postérieure. Les provisions pour risques et charges sont rapportées en totalité au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister, c'est-à-dire soit quand l'entité n'a plus d'obligation, soit quand il n'est plus probable que celle-ci entraînera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente de la part du tiers.

2.1.4. Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France et découlent de l'application du code du Travail et de la convention collective de la Métallurgie applicable dans chaque établissement de l'entreprise.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	Hypothèses 12/2017
Taux • Taux d'actualisation	1.45%
Taux de croissance des salaires	Entre 1% et 3%
Taux de charges sociales	Entre 42% et 50 %
Age de Départ en retraite	En fonction de l'année de naissance du salarié
Taux de mortalité	Table INSEE 2017

La Loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites prévoit, d'une part, l'allongement de la durée de cotisation des salariés pour obtenir une retraite à taux plein, et d'autre part, elle modifie les modalités de départ à la retraite.

- En cas de départ volontaire, la loi ne permet plus au salarié de partir avant l'âge de 60 ans sauf pour les salariés ayant commencé à travailler très jeunes et ayant une longue carrière et certaines personnes handicapées.
- En cas de mise à la retraite par l'employeur la nouvelle loi prévoit que l'employeur ne pourra plus mettre à la retraite un salarié avant l'âge de 65 ans, sauf dans le cadre d'un accord collectif et en contrepartie d'embauche ou de formation professionnelle, négociées avant le 1er janvier 2008 ou si le salarié bénéficie d'une convention de préretraite.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 a supprimé cette dérogation ; ainsi aucune convention ou accord collectif prévoyant la mise à la retraite d'office d'un salarié à un âge inférieur à 65 ans ne peut être signé ou étendu depuis le 23 décembre 2006.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 institue, à la charge de l'employeur, une contribution sur les indemnités versées en cas de mise à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'employeur.

Pour évaluer le montant de l'engagement en 2013, la société SERMA GROUP a appliqué les dispositions prévues dans le décret du 3 janvier 2011 et l'hypothèse que les demandes de mise à la retraite soient à l'initiative du salarié. L'engagement est donc soumis à cotisations sociales.

2.1.5. Contrat « location-financement »

Les contrats de location de longue durée qui s'apparentent à un financement sont enregistrés dans les comptes en tant que contrat de location financière. Les actifs et passifs correspondants ne font l'objet d'aucun retraitement. Les caractéristiques essentielles de ces contrats sont présentées dans une note annexe au bilan.

2.1.6. Subventions publiques

Les subventions publiques font l'objet d'une comptabilisation en compte de résultat lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- L'entreprise puisse se conformer aux conditions d'octroi des subventions ;
- Les subventions soient perçues

Les subventions d'équipement sont présentées au bilan en comptabilisant la subvention comme un produit différé à répartir sur plusieurs exercices.

L'inscription en produit de ces subventions s'effectue au rythme de l'amortissement de l'équipement concerné par cette subvention.

Les subventions publiques allouées pour apporter un support financier immédiat à l'entreprise sans contrepartie ultérieure, sont rapportées au résultat de l'exercice où elles sont considérées comme acquises.

2.1.7. Créances

Les dettes et créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'un actif est inférieure à sa valeur comptable.

En particulier, pour l'appréciation de la valeur d'inventaire des postes clients, les soldes dus à la clôture font l'objet d'un examen individuel et les provisions nécessaires sont constatées s'il apparaît un risque de recouvrement.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1. Actif immobilisé

3.1.1. Variation de l'exercice

Les variations des immobilisations et des amortissements s'analysent ainsi pour l'exercice

IMMOBILISATIONS (K€)	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	Apport Partiel D'actifs	Valeurs à la clôture de l'exercice
Immobilisations Incorporelles	1 118	77		225	(1 420)	
Installations techniques, matériels et outillages	9 687	561		235	(10 483)	3000
Autres immobilisations corporelles	1 782	100	15		(1 867)	
Immobilisations incorporelles et corporelles en cours	150	270		(420)	3	
Avances et Acomptes	40	34	V-1112	(40)	(34)	
Participations	21 367	110	280	3	4 090	25 287
Autres titres immobilisés			Carrier and the second			
Prêts et autres immobilisations financières	205				(205)	
TOTAL	34 349	1 152	295		(9 919)	25 287

AMORTISSEMENTS (K€)	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Apport Partiel d'Actifs	Valeurs à la clôture de l'exercice
Immobilisations					
Incorporelles	562	120		(682)	
Installations techniques, matériels et outillages	6 451	676		(7 127)	
Autres immobilisations corporelles	1 447	170	15	(1 602)	
TOTAL	8 460	966	15	(9 411)	

3.1.2. Immobilisations incorporelles

3.1.2.1. Frais de recherche & développement

Frais de recherche & développement (K€)	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmenta tions de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virement poste à poste	Apport Partiel d'Actifs	Valeurs à la clôture de l'exercice
Frais de recherche &						
développement		33		123	(156)	
Amortissements		18	9		(18)	
VALEUR NETTE		15		123	(138)	

La comptabilisation de ces frais de développement répond strictement aux conditions définies dans la note 2.1.1. des principes comptables

La méthode de valorisation de cet actif est identique à celle décrite dans la note 2.1.2.2 Les heures sont valorisées au coût salarial direct, les autres frais comptabilisés dans ces postes sont les charges directement affectables au dossier.

3.1.2.2. Concessions, brevets, droits similaires

Concessions, brevets et droits similaires (K€)	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentat ions de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virement poste à poste	Apport Partiel d'Actifs	Valeurs à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets,						
licences	496	44		102	(642)	
Amortissements	360	102			(462)	
VALEUR NETTE	136	(58)		102	(180)	

Les concessions, brevets, droits similaires sont représentés à la fois par des logiciels acquis, mais aussi par des procédés mis au point par la société.

Le poste logiciel comprend essentiellement des logiciels acquis pour l'utilisation des instruments de mesure et des bancs-test et font l'objet d'un amortissement sur 3 ans.

3.1.2.3. Fonds commercial

Fonds Commercial (K€)	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Apport Partiel d'actifs	Valeurs à la clôture de l'exercice
Fonds de commerce - Fusion IC Europe	381	0	0	(381)	
Fonds de commerce rachat IBM	183	0	0	(183)	
Fonds de commerce rachat Test Rood	8	0	0	(8)	
Fonds de commerce LCIE	50	0	0	(50)	
VALEUR BRUTE Fonds Commercial	622	0	0	(622)	
Amortissements	202	0	0	(202)	
VALEUR BRUTE Fonds Commercial	420	0	0	(420)	

3.1.3. Immobilisations corporelles : mouvements de l'exercice

Immobilisations Corporelles (K€)	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virement poste à poste	Apport Partiel d'Actifs	Valeurs à la clôture de l'exercice
Installations techniques, matériels et outillages industriels	9 688	561		235	(10 484)	
Autres Immobilisations corporelles	1 782	100	(15)		(1 867)	
Avances et Acomptes	40	34		(40)	(34)	
TOTAL	11 510	695	(15)	195	(12 385)	

3.1.4. Immobilisations financières : mouvements de l'exercice

Immobilisations Financières (K€)	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Apport Partiel d'Actifs	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Titres de participations	21 367	110	(280)	4 090	25 287
Autres immobilisations financières	205			(205)	
TOTAL	21 572	110	(280)	3 885	25 287

Le poste « Titres de participation » est constitué par :

- 100 % des titres de la SAS SERMA INGENIERIE, pour un montant de 3 479 K€.
- 100 % des titres de la société ID MOS pour un montant de 1 243 K€.
- 99,9 % des titres de la SARL SERMA INTERNATIONAL, société crée en Octobre 2008 au capital social de 100 000 DINARS. Le montant de cette participation s'élève à 58 K€.
- 100 % des titres de la société SERMA Gmbh, pour un montant de 3 502 K€ dépréciés en totalité au 31/12/2016
- 2% des titres de la société PISEO, pour un montant de 14 K€
- 100 % des titres de la société HCM.SYSTREL pour un montant de 7 404 K€
- 100% des titres de la société PE pour un montant de 2 787 K€
- 86.06 % des titres de Serma Safety & Security pour un montant de 2 701 K€
- 100 % du capital de SERMA CLT pour un montant de 4 100 K€

Les autres immobilisations financières sont constituées à la clôture par des dépôts et cautionnements versés à titre de garantie aux bailleurs des différents sites d'exploitation.

3.2. Stocks et en-cours

(K€)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Travaux en cours	337	322
Marchandises	57	48
Apport Partiel d'actifs	(394)	
TOTAL	0	470

Les travaux en cours sont constitués par les temps passés sur les commandes d'études faites par la clientèle non encore terminées à la date de l'arrêté des comptes.

3.3. Clients et comptes rattachés

(K€)	Au 31/12/2017 (Avant APA)	Apport Partiel d'actifs	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Clients	8 972	(4 350)	4 622	7 778
Clients effets à recevoir				28
Clients factures à établir	1 630	(607)	1 023	557
Clients douteux	6	(6)		6
TOTAL BRUT	10 608	(4 963)	5 645	8 369
Provisions	(6)	6		5
TOTAL NET	10 603	(4 957)	5 646	8 364

Toutes les créances clients sont à moins d'un an sauf celles comptabilisées en clients douteux.

3.4. Détail des autres créances

(K€)	Au 31/12/2017 (Avant APA)	Apport Partiel d'actifs	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Fournisseurs avoirs non reçus	30	(30)		18
Créances sur les organismes sociaux et acomptes versés au personnel	12	(12)		36
Subventions à recevoir	1 040	(1 040)		823
TVA et créances sur l'Etat	1 609	(396)	1 213	1 180
Créances sur le groupe	304		304	117
Autre débiteurs	13	(12)	1	2
TOTAL	3 008	(1 490)	1 518	2 176
Provision		-		0
Autres créances montant net	3 008	(1 490)	1 518	2 176

3.5. Valeurs mobilières de placement, trésorerie

La gestion de la trésorerie de la société SERMA GROUP est faite dans une optique de prudence auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire. L'entreprise n'est donc pas exposée aux risques de marché sur le capital placé. Seul le rendement obtenu des excédents de trésorerie placés est exposé au risque de taux.

Les liquidités se présentent ainsi :

(K€)	Valeur brute à la clôture	Valeur de marché
VMP	3 172	3 172
Billets de trésorerie		
Comptes à vue	615	615
Caisses		
TOTAL au 31/12/2017	3 787	3 787
TOTAL au 31/12/2016	3 360	3 360

3.6. Charges constatées d'avance

Ce poste n'enregistre que des charges constatées d'avance à caractère d'exploitation

3.7. Capitaux propres

Les titres composant le capital social se présentent de la façon suivante, à la clôture de l'exercice social :

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Nombres de titres au début de l'exercice	1 150 536	1 150 536
Titres créés lors de l'augmentation de capital		
Titres remboursés au cours de l'exercice	J	
Titres remembrés au cours de l'exercice		
Nombre de titres en fin d'exercice	1 150 536	1 150 536
Valeur nominale	2€	2€
Montant du capital K€	2 301	2 301

Tableau de variation des capitaux propres en K€

K€	Capital	Primes	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subv. d'investis	Prov. Réglemen tées	Total capitaux propres
Clôture 31/12/2015	2 301	4 389	564	4 463	7 720	42	2 119	21 598
Affectation résultat			186	4 543	(7 720)			(2991)
Subvention investissement						(40)		(40)
Subvention investissement APA								
Amortissement dérogatoire							197	197
Amortissement dérogatoire APA								
Résultat de l'exercice					3 601			3 601
Clôture 31/12/2016	2 301	4 389	750	9 006	3 601	2	2 316	22 365
Affectation résultat			176	(4 283)	(3 601)			(7 708)
Subvention investissement								
Subvention investissement APA						(2)		(2)
Amortissement dérogatoire							43	43
Amortissement dérogatoire APA							(1 531)	(1 531)
Résultat de l'exercice					8 833			8 833
Clôture 31/12/2017	2 301	4 389	926	4 723	8 833		828	22 000

3.8. Détail des provisions pour risques et charges

(K€)	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Apport Partiel d'Actifs	Montant à la fin de l'exercice
Perte de change	7	11	(7)	(9)	2
Provisions pour Risques	10	31	(10)	(31)	
Provisions pour charges	8	16	(8)	(16)	
TOTAL	25	58	(25)	(56)	2

3.9. Tableau des emprunts et dettes

Tous les emprunts ayant été souscrits dans le cadre de financement des équipements nécessaires à l'activité « Technologies » ont donc été transférés lors de l'opération d'apport partiel d'actifs pour un montant total de 1 035 K€

3.10. Détail des comptes fournisseurs et rattachés

(K €)	Au 31/12/2017 (Avant APA)	Apport Partiel d'actifs	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Fournisseurs	7 856	(1 602)	6 254	7 263
Fournisseurs factures non parvenues	1 948	(920)	1 028	686
TOTAL	9 804	(2 522)	7 282	7 949

Toutes les dettes sur l'exercice et l'exercice précédent sont à moins d'un an.

3.11. Détail des dettes fiscales et sociales

(K€)	Au 31/12/2017 (Avant APA)	Apport Partiel d'actifs	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Dettes fiscales	2 516	(1 567)	949	1 621
TVA	2 248	(1 308)	940	1 422
Etat – charges à payer	268	(259)	9	199
Dettes sociales	2 286	(2 149)	137	1 538
Organismes sociaux	476	(453)	23	453
Provision pour congés payés	1 082	(1 022)	60	678
Charges à payer / personnel	539	(501)	38	58
Personnel	11	(10)	1	4
Ch à payer/Organismes sociaux	178	(163)	15	345
TOTAL	4 802	(3 716)	1 086	3 159

Toutes les dettes sur l'exercice et l'exercice précédent sont à moins d'un an.

A l'exception de 4 salariés ayant des fonctions support Groupe, tous les salariés et les dettes associées ont été apportés dans le cadre de l'APA

3.12. Détail des autres dettes

(K€)	Au 31/12/2017 (Avant APA)	Apport Partiel d'actifs	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Groupe	2 196	173	2 369	1 671
Avoirs à établir	9	(9)		6
Créditeur divers	28	(28)		-
TOTAL	2 233	136	2 369	1 677

Toutes les échéances sur l'exercice sont à moins d'un an.

3.13. Comptes de régularisation Passif

(K€)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Travaux facturés d'avance	166	407
PCA / Subventions d'exploitation	456	368
Apport Partiel d'actif	(569)	
TOTAL	53	775

Toutes les échéances sur l'exercice et l'exercice précédent sont à moins d'un an.

3.14. Analyse globale des échéances

(K€)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Echéance à moins d'un an	10 791	13 926
Echéance de 1 à moins de 5 ans		695
Echéance à plus de 5 ans		-
TOTAL	10 791	14 621

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net s'analyse en :

(K€)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
France	43 695	35 430
Hors France	4 062	4 645
TOTAL	47 757	40 075

4.2. Analyse du résultat exceptionnel

(K €)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Subvention investissement	2	40
Amortissements dérogatoires	-43	-196
Réorganisation / Déménagement		
Croissance externe		
Litiges		
Divers	-4	-8
Résultat exceptionnel	-45	-164

4.3. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Résultat avant IS	(K€)	Impôt	Résultat Net
Résultat courant	9 794	-771	9 023
+ Résultat exceptionnel	-45	+15	-30
- Participation des salariés	-120	-40	-160
TOTAL	9 629	-796	8 833

4.4. Intégration fiscale

La société FINANCIERE AMPERE GALILEE ainsi que ses filiales dont la société SERMA GROUP (Ex- SERMA TECHNOLOGIES) a opté le 20 mars 2008 pour le régime de fiscalité de groupe prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts.

La convention retenue est la suivante :

- La charge d'impôts devant être supportée par les filiales étant égale à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration.
- Les économies d'impôt réalisées étant conservées par FINANCIERE SERMA dans la mesure où il n'en résultera aucune pénalisation pour les filiales par rapport à ce que serait sa situation hors intégration.

Il n'existe aucune différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

4.5. Accroissement ou allégement de la charge fiscale future

En raison des décalages dans le temps existant entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges, les bases de la situation fiscale future au taux de 33,33 % est affectée de la manière suivante :

(K€)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Charges non déductibles temporairement	83	170
Plus-values latente sur Titres OPCVM		
Charges à étaler		
Déficits et Amortissement réputés différés		
Total Base	83	170
Total Impôt différé à 33,33 %	28	57

La situation fiscale différée passe donc d'une position active au 31 décembre 2016 de 57 K€ à une position active au 31 décembre 2017 de 28 K€.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Rémunération des organes de direction

Cette information n'est pas communiquée parce que non significative au regard de la situation patrimoniale et financière et du résultat de l'entreprise.

5.2. Engagements de retraite

La société SERMA GROUP n'a pas souscrit de contrats spécifiques ou d'engagements en faveur de ses salariés au-delà des obligations légales et des dispositions de la convention collective en vigueur dans ses établissements.

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France et découlent de l'application du code du travail et de la convention collective de la Métallurgie applicable dans chaque établissement de l'entreprise.

Les engagements de la société en matière de retraite et d'indemnité de départ à la retraite, sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses actuarielles.

	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	125	555
Techniciens, opérateurs et employés		83
TOTAL	125	638

5.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont :

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Engagements Reçus (K€)		
Emprunts souscrits non utilisés		94
Caution solidaire de Groupe Serma sur emprunt CRCAM		
Total Engagements Reçus		94
Engagements Donnés (K€)		
Nantissement sur titres de participation		
Nantissement sur fonds de commerce		
Intérêts non échus sur emprunts		16
Caution pour les trois sociétés industrielles travaillant avec ID		
MOS:		
X FAB Semi-conducteur Foundries AG, à hauteur de 50 000 €	50	50
Circuit Electronic Industries Public Co.Ltd à hauteur de 45 000 \$	37	37
CSEE à hauteur de 32 500 €	32	32
Total Engagements Donnés	119	135

5.4. Crédit-Bail

Engagement en matière de crédit-Bail : Néant

5.5. Effectif par catégories de personnel à la clôture de l'exercice

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	3	74	98
Techniciens		61	58
Autres	1	15	16
TOTAL	4	150	172

5.6. Risques environnementaux

Compte tenu de la nature même de ses activités, la société n'est pas confrontée à des risques environnementaux.

5.7. Honoraires des commissaires aux comptes

Sur l'exercice, la société SERMA GROUP a comptabilisé des honoraires au titre du contrôle légal des comptes pour un montant de 66 K€

5.8. Identité de la société établissant des comptes consolidés

La FINANCIERE AMPERE GALILEE, SAS au capital de 48 210 K€, située au 14 rue Galilée 33600 PESSAC, consolide les comptes de la société SERMA GROUP

5.9. CICE

Le montant du CICE pour l'année 2017 s'élève à 225 k€. Les montants du CICE des années antérieurs n'ont pas été encore utilisés. Ces derniers ont été affectés dans les autres réserves.

6. Tableau des filiales et participations

SERMA GROUP - Comptes annuels au 31 décembre 2017

Sommes exprimées en (K€)	Date d'ouverture de l'exercice	Date de clôture de l'exercice	Capital Social	Autres Capitaux Propres	% du capital détenu	Montant de la participation	Prêts & Avances non rembours és	Cautions données par la société mère	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	CA du dernier exercice	Résultat Net du dernier exercice
Titres dont la valeur brute excède 1% du capital social de la société astreinte à publication											
Filiales détenues à +50%											
SERMA Gmbh	01/01/2017	31/12/2017	26	604	100%	0			100	1 241	-604
ID-MOS	01/01/2017	31/12/2017	200	2 042	100%	1 243		119	1 300	10 248	2 010
SERMA INGENIERIE	01/01/2017	31/12/2017	1 800	17 970	100%	3 479			3 209	44 416	609 2
HCM.SYSTREL	01/01/2017	31/12/2017	3 660	1 286	100%	7 404			009	10 617	1 484
SERMA INTERNATIONAL	01/01/2017	31/12/2017	34	84	%6'66	25				460	49
PE	01/01/2017	31/12/2017	75	416	100%	2 787		15	200	3 067	369
SERMA SAFETY and SECURITY	01/01/2017 31/12/2017	31/12/2017	3 138	2 756	86,06%	2 701			1 350	10 517	2 518
SERMA TECHNOLOGIES (EX SERMA CLT)	01/01/2017 31/12/2017	31/12/2017	4 100	1 527	100 %	4 100				0	ထု
Titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital social de la société astreinte à publication											
Participations Françaises											
TOTAUX						21 771		119	7260		